



## EMPRUNT DU MATERIEL

**MERCI de RAMENER le MATERIEL :**

➤ **PROPRE**

➤ **De SIGNALER** TOUT EVENEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UN IMPACT SUR LA SECURITE

notamment pour les EPI :

- ❖ une chute importante susceptible d'avoir créé une déformation permanente du matériel ou une détérioration
- ❖ un choc important
- ❖ une exposition en dehors de la plage de température préconisée par le fabricant
- ❖ un contact avec des agents chimiques
- ❖ une modification de l'équipement de protection individuelle
- ❖ l'utilisation de l'EPI en dehors de celle définie dans la notice d'information

➤ **Et n'oubliez pas d'enregistrer correctement (complets/lisibles) vos retours sur les fiches**

**MERCI !**



EPI : Equipement Individuel de Sécurité

Tout équipement individuel assurant la sécurité (casque, baudrier, longe,...mais aussi plaquette, corde,...)  
(Voir liste Club/ Doc. Recommandations Fédérales dans Classeur suivi Stock)